

Questions au bourgmestre et au collège de Seraing

Cette interpellation – inspirée par une initiative de l'association Fin du Nucléaire – porte sur le plan d'urgence et les mesures mises en place par la commune en cas d'accident nucléaire de niveau « INES-7 » (niveau le plus élevé), à la centrale de Tihange.

Nous savons qu'il y a la loi de 2003 qui traite de ce plan et que les différents niveaux de pouvoir sont impliqués. Le fédéral, puis la province et la commune.

Mais cette loi de 2003 ne répond à aucune de nos questions de citoyen.

Voici un extrait de la réponse du service de la planification d'urgence de la province de Liège contacté à ce sujet :

« Vous n'êtes pas sans savoir que même si une crise nucléaire est gérée au niveau fédéral, un des acteurs clé reste le bourgmestre. Le gouverneur n'étant qu'un intermédiaire-coordonateur entre le niveau fédéral et le niveau communal. Vous comprendrez aisément qu'il est impossible pour le gouverneur et ses services de répondre à toutes les sollicitations que le contexte actuel concernant le nucléaire suscite. Je ne puis dès lors que vous conseiller de vous adresser directement à votre bourgmestre ».

C'est pourquoi, nous nous adressons directement à vous, Monsieur le Bourgmestre.

Il nous paraît important de parler d'accidents nucléaires très graves, ceux de niveaux INES-6 et INES-7¹.

Nous avons des réacteurs à Tihange et à Doel, dont les durées de vie ont déjà été prolongées de dix ans et même de 20 ans pour trois d'entre eux.

Les cuves des réacteurs Tihange 2 et Doel 3 sont fissurées. De nombreuses pannes, avaries et mises à l'arrêt de plusieurs des réacteurs se sont produites ces dernières années.

De plus, certains voudraient encore prolonger la durée de vie de ces réacteurs de dix années supplémentaires, de 2025 à 2035. La FEB est très claire là-dessus et la NVA aussi.

Sans compter les possibles attaques terroristes ou sabotage comme celui survenu à Doel 4.

Par ailleurs, nous devons envisager la possibilité de séismes d'une puissance telle que les réacteurs n'y résisteraient pas : en effet, dans un passé géologique récent, notre région a connu des tremblements de terre de niveau supérieur à 6,5 sur l'échelle de Richter, ce qui est bien au-dessus du niveau pris en compte pour la conception des centrales (moins de 6,0 sur l'échelle de Richter).²

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraît légitime de poser quelques questions relatives à la sécurité.

Si on envisage un accident de type INES-6 ou INES-7, il faut tenir compte de la triste expérience des catastrophes de Fukushima et Tchernobyl. À Fukushima, la zone d'exclusion a été portée à 20 km et à Tchernobyl à 30 km. Mais dans les 2 cas, des villages situés à plus de 50 km ont également dû être évacués. La ville de Fukushima (300.000 habitants) située à 62 km à vol d'oiseau de la centrale accidentée n'a pas été évacuée « simplement » parce que les autorités ont préféré relever le seuil d'irradiation considéré comme admissible et à partir duquel il fallait évacuer (d'un facteur 20, de 1 à 20 millisieverts/an).

Notre commune est à 18 km à vol d'oiseau à l'est de Tihange.

On a chez nous en majorité des vents du sud-ouest. La vitesse moyenne du vent dans notre commune est de 15 km/h, ce qui veut dire que, s'il y a un accident grave à Tihange, le nuage radioactif est chez nous en 72 minutes.

Nos questions

1) l'alerte

1.1 Selon quels critères, à quel moment et qui décide du cas de figure à appliquer ? Confinement ou évacuation ?

1.2 À partir de quel taux de radiation la commune décide-t-elle d'évacuer la population (en microsievert par heure) ?

1.3 Quel sont les moyens de communication de la commune vis à vis de la population ?

1.4 Quels sont ces moyens de communication si l'accident survient la nuit ?

L'accident à l'usine de pesticides Agriphar d'Ougrée, en février 2005, en soirée, avec évacuation du quartier proche, a été une expérience traumatisante pour la population. Rien n'était prêt, les sirènes n'étaient pas audibles, ni le message

¹ « Un accident nucléaire majeur ne peut être exclu nulle part », selon une déclaration de Pierre-Franck Chevet, président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN, France), au journal Le Monde du 22 avril 2016.

² *L'Europe occidentale n'est pas à l'abri d'un grand tremblement de terre*. Thierry Camelbeeck, Kris Vanneste et Pierre Alexandre. Observatoire Royal de Belgique, 1998. Voir aussi *Les tremblements de terre dans les régions « stables » d'Europe*. Thierry Camelbeeck et Kris Vanneste, l'Observatoire royal de Belgique, 2006. Si les concepteurs des centrales s'étaient donné la peine de consulter le service de sismologie de l'Observatoire royal de Belgique, il en serait peut-être autrement...

d'alerte, les policiers n'ont été en mesure de prévenir que les habitants de quelques rues, les personnes sourdes ou endormies par des somnifères n'ont pas été prévenues, certains sont partis, d'autres ont décidé de rester, ceux qui n'ont pas de voiture se sont retrouvés sans masque dans les rues pour rejoindre le lieu de confinement, situé à deux cents mètres à vol d'oiseau du sinistre. La consigne a été donnée de rentrer chez soi vers trois heures du matin, soit cinq heures après l'explosion, alors que l'air était encore empuanti et fortement pollué.

La pétition initiée par le comité de riverains dans le bas d'Ougrée a récolté trois mille signatures pour obtenir des mesures de sécurité élémentaires dans l'entreprise, mais aussi pour que les sirènes soient audibles, ce qui n'est toujours pas le cas lorsque l'on se trouve dans son habitation, radio ou télé allumée. Le message indiquant la nature du sinistre (chimique ou nucléaire) et les mesures à prendre est également inaudible.

Comment la police fera-t-elle pour alerter toute une commune, alors qu'elle a déjà eu tant de mal à alerter quelques rues ?

1.5 La ville de Maastricht a convoqué une réunion avec la direction de Tihange afin de réglementer le protocole de mise en alerte en cas d'accident. Notre commune a-t-elle fait la même chose ?

2) Le confinement

2.1 Le confinement est une mesure inefficace dans le cas d'accident grave ; peu de bâtiments – les anciennes maisons en particulier – sont étanches et les habitants ignorent comment s'y prendre, d'autant qu'aucun exercice n'a jamais été organisé. Si malgré tout, le confinement était imposé durant quelques heures, pour fluidifier les départs d'évacuation, qui serait concerné ? Selon quels critères ?

2.2 Si l'accident survient la journée, et que la commune décide le confinement, les enfants sont confinés à l'école. Comment allez-vous empêcher les parents d'aller chercher leurs enfants à l'école ?

2.3 Tout le monde est confiné. Comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et de s'en aller ?

2.4 Il est conseillé de prendre des pilules d'iode pour diminuer l'exposition à la pollution nucléaire.

Idéalement, il faut le faire deux heures avant l'arrivée du nuage radioactif, ce qui est impossible pour Seraing ; cependant, même avec une heure de retard, la prise d'iode reste en partie utile.

2.4.1 Si l'accident a lieu pendant la journée, où sont stockées les pilules dans tous les établissements scolaires de la commune, mais aussi dans tous les lieux publics, dans les salles de sports, les terrains de foot, les crèches, les administrations, les entreprises, la piscine... ?

2.4.2 Au moment du rejet, il ne sera plus temps de se rendre à pharmacie, a fortiori si l'accident a lieu la nuit. La commune a-t-elle vérifié que tout habitant dispose du nombre de pilules adéquat chez lui ?

3) L'évacuation

3.1 Comment se coordonne l'évacuation ? Qui organise ?

3.2 Qui est prioritaire ?

3.3 Qui détermine le lieu de destination (en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en France ou au Grand-duché de Luxembourg) sachant que cela dépend des conditions météorologiques et de l'intensité et de la durée du rejet radioactif ?

3.4 Qui nous accueille ?

3.5 La commune a-t-elle fait une estimation du nombre de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé et pour lesquelles des autocars devront être prévus ? Où se trouve cette flotte d'autocars ?

3.6 La population a-t-elle été mise au courant qu'il pourrait ne pas y avoir de retour possible ou pas avant plusieurs semaines, mois ou années ?

3.7 Que peuvent prendre les gens avec eux ? Qu'est-ce qu'ils ne peuvent pas prendre ?

3.8 Quels sont les lieux de rassemblement prévus ? Comment se fera la prise en charge des personnes peu mobiles ou invalides ?

3.9 Comment les hôpitaux et les maisons de retraites vont-ils être évacués ?

3.10 Pour ceux qui ne peuvent pas être évacués ou transportés : comment allez-vous désigner celles et ceux qui vont rester sur place avec eux, pour assurer leurs soins et leur survie ?

4) Assurer le maintien sur place

Les Japonais sont connus pour être respectueux de la loi et des règles. Pourtant, à Fukushima, beaucoup de cas de « désertion » ont été relevés. Uniquement dans la préfecture de Fukushima (2 millions d'habitants), il manquait à l'appel des centaines d'infirmiers et médecins, notamment.

4.1 Comment allez-vous garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et des services de santé ?

4.2 Ceux qui resteront savent-ils qu'ils courent le risque de mourir d'un cancer ou d'un autre problème de santé lié aux radiations ? L'information a-t-elle été donnée ?

4.3 Le bourgmestre et les autorités communales resteront-ils sur place ?

5) Les services de secours et de santé

5.1 Quels exercices de mesures de prévention contre les catastrophes nucléaires nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années en Belgique ?

5.2 Si non, quand prévoyez-vous de le faire ?

5.3 Est ce qu'ils ont l'équipement adéquat et suffisant pour tous ?

5.4 Si oui, où sont stockés ces équipements et comment les volontaires y auront-ils accès ?

5.5 Dans la plupart des hôpitaux proches, même le personnel des services de médecine nucléaire ne dispose pas de formation et de procédures d'intervention en cas d'accident atomique grave. Que comptez-vous faire pour pallier ce manquement au niveau de l'hôpital de la commune ?

6) Après le feu

Les pompiers et les volontaires ne pourront rester au feu que très peu de temps. En effet, après une courte période d'exposition, ils auront pris la dose de radiation maximale (250 millisieverts, la dose maximale de radiation qu'on « peut » prendre durant toute une vie – en ne perdant pas de vue que toute dose de radiation est poison). Après, ils devront être évacués loin de toute source de radiation, pour toujours.

6.1 Que vont devenir ces pompiers et ces volontaires qui auront subi l'exposition maximale ? Où allez-vous les évacuer, qui va s'en occuper ?

6.3 Qui va les remplacer ?

Conclusion

Le propre de la prévention c'est « espérer que ça n'arrive pas, mais être prêt si ça arrive ».

Concernant le risque nucléaire, les autorités s'en tiennent à la première partie de la phrase.

Parce qu'on se rend compte que les conséquences d'un accident grave seront ingérables. C'est pourquoi, le plan fédéral ne va que jusqu'à INES-5, parce qu'au-delà de INES-5, personne n'est capable de gérer, même avec la meilleure volonté du monde, la situation dans un pays où 7 millions et demi de gens vivent à proximité des réacteurs.

Alors de deux choses l'une.

Soit, il ne nous reste plus qu'à prier pour que le vent souffle de l'autre côté, vers les autres. Et tant pis pour nos amis d'Andenne et de Namur.

Soit, la population prend le taureau par les cornes et fait pression pour obtenir la fermeture immédiate des réacteurs les plus dangereux et des réacteurs fissurés. Nous espérons que notre commune devienne la seconde commune qui dit NON au nucléaire, dans la foulée de la motion du 26 février 2018 adoptée par le conseil communal de Liège.

Nous attendons avec impatience vos réactions, vos réponses et vos remarques. Nous restons à votre disposition et espérons vivement que vous appuierez notre demande de fermeture immédiate de Tihange 2.

Nous vous souhaitons bonne réception et bonne lecture.

Merci.

Le 3 mars 2018,

Luce Minet et Michel Nejszaten (asbl Vivre... S)